

# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ÈVRE - THAU - ST DENIS

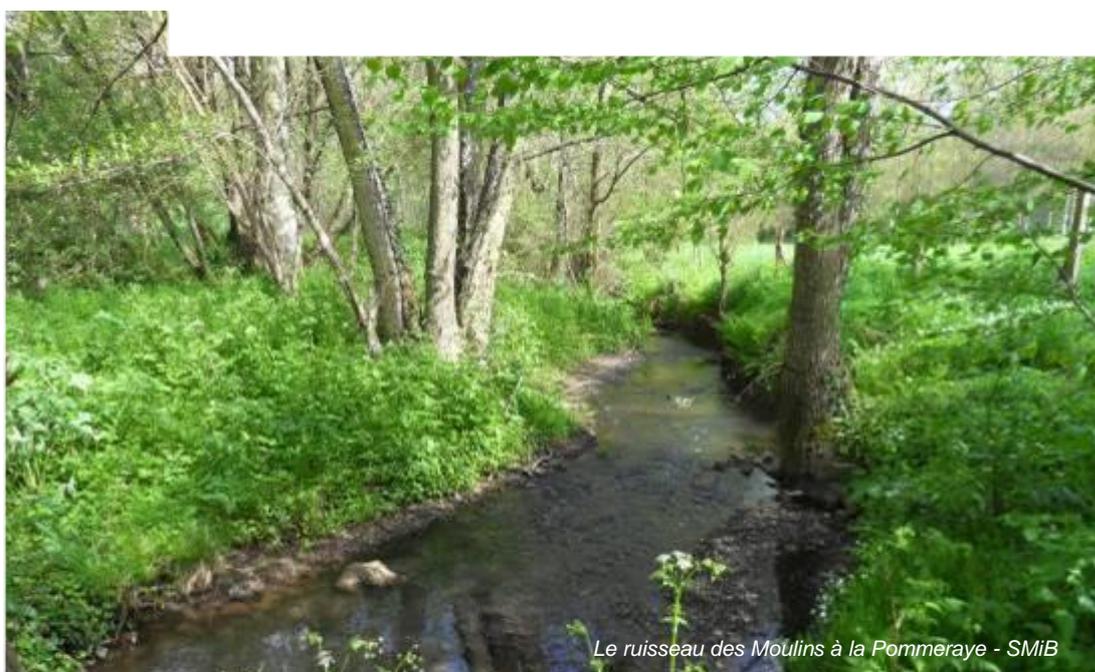


*L'Èvre près de la confluence avec la Loire - SMiB*

## Rapport d'activité de la CLE 2016



*Brocheton - SMiB*



*Le ruisseau des Moulins à la Pommeraye - SMiB*

Version définitive

Mars 2017



SAGE Èvre - Thau - St Denis  
Rapport d'activité 2016

## Sommaire

<b>1. ORGANISATION DU SAGE ÈVRE THAU SAINT DENIS .....</b>	<b>5</b>
1.1. HISTORIQUE .....	5
1.2. PERIMETRE ET GRANDS OBJECTIFS DU SAGE .....	6
1.2.1. <i>Périmètre du SAGE</i> .....	6
1.2.2. <i>Les masses d'eau du SAGE, état, objectifs</i> .....	9
1.3. LES ENJEUX DU SAGE.....	11
1.4. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) .....	12
1.4.1. <i>Composition de la Commission Locale de l'Eau</i> .....	12
1.4.2. <i>Fonctionnement de la CLE et de ses instances</i> .....	13
1.5. LA STRUCTURE PORTEUSE : LE SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS .....	14
1.5.1. <i>Historique</i> .....	14
1.5.2. <i>Compétences</i> .....	15
1.5.3. <i>Collectivités concernées</i> .....	15
1.5.4. <i>Cellule d'animation de la CLE</i> .....	16
<b>2. ACTIVITE DE LA CLE EN 2015 .....</b>	<b>18</b>
2.1. COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	18
2.2. BUREAU DE CLE .....	19
<b>3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION .....</b>	<b>20</b>
3.1. COMITE DE REDACTION DU SAGE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
3.2. COMMISSIONS THEMATIQUES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
3.3. L'ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE .....	20
3.4. STAGE SUR L'ÉTUDE DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ÈVRE - THAU - ST DENIS ..	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
3.5. ÉLABORATION D'UN PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) .....	21
3.6. MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI .....	22
3.7. REPRESENTATION, PARTICIPATION AUX PROJETS EN COURS.....	23
3.7.1. <i>Réunions autour de l'élaboration des SAGE, de la DCE, des programmes d'actions</i> .....	23
3.7.2. <i>Autres projets</i> .....	23
<b>4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE .....</b>	<b>24</b>
4.1. SUIVI DES DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX.....	24
4.2. ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS ÈVRE - THAU - ST DENIS 2017-2022 .....	24
<b>5. COMMUNICATION .....</b>	<b>25</b>
5.1. LETTRE WEB .....	25
5.2. LETTRE ANNUELLE.....	26
5.3. ANIMATIONS SCOLAIRES.....	26
5.4. PARTICIPATION A LA 5 <sup>ÈME</sup> EDITION DES « AUTOMNALES DU PARC » .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>6. ORGANISATION ET BILAN FINANCIER 2015 .....</b>	<b>28</b>
6.1. ORGANISATION ET FINANCEMENT DES ACTIONS .....	28
6.2. BILAN FINANCIER 2016 SIMPLIFIE .....	28
6.3. DETAIL DES DEPENSES ET RECETTES 2016.....	29
<b>7. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>30</b>

7.1.	AVANCEE DU SAGE .....	30
7.2.	LES ETUDES DU SAGE .....	30
7.3.	AUTRES PROJETS MENES/SUIVIS.....	31
7.3.1.	<i>Etudes sur la gestion quantitative</i> .....	31
7.3.2.	<i>Etude préalable au Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » sur les bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis.....</i>	31
7.3.3.	<i>Etude préalable au Contrat Territorial « Pollutions Diffuses » sur les bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis.....</i>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7.3.4.	<i>Etude sur le rétablissement de la continuité écologique sur les 5 ouvrages situés à l'aval de l'Èvre</i>	31
7.3.5.	<i>Etude de rétablissement de la continuité écologique sur 2 plans d'eau situés sur des affluents de l'Èvre</i>	31
7.3.6.	<i>Mise en place de la compétence GEMAPI.....</i>	32
7.3.7.	<i>Diagnostics environnementaux.....</i>	32
7.4.	LA COMMUNICATION.....	32
7.4.1.	<i>Lettre « au fil de l'eau » .....</i>	32
7.4.2.	<i>Communications diverses .....</i>	32
<b>8.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
	ANNEXE 1 : TABLEAU DETAILLE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX .....	33
	ANNEXE 2 : DOSSIERS REGLEMENTAIRES TRANSMIS A LA CLE EN 2016.....	35

# 1. Organisation du SAGE Èvre Thou Saint Denis

## 1.1. Historique

Le territoire des Mauges est historiquement concerné par plusieurs dysfonctionnements :

- Une qualité des eaux médiocre, du fait notamment de contaminations par les nitrates et les pesticides,
- Des débits très faibles en été,
- Des phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement importants,
- Une qualité physique des cours d'eau largement altérée.

Une démarche de SAGE a donc été enclenchée, sous l'impulsion des élus locaux, avec l'appui du SMIBE, du CPIE Loire et Mauges, et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Un animateur pour l'élaboration du SAGE a été recruté le 14 février 2011.

Les principales dates à retenir dans l'émergence et l'élaboration du SAGE figurent ci-contre.

Actuellement, le SAGE est en phase de consultations :

- La consultation des collectivités et des assemblées a eu lieu au printemps-été 2016,
- La consultation de l'Autorité environnementale s'est déroulée d'octobre 2016 à janvier 2017,
- L'enquête publique aura lieu au printemps 2017.

La validation finale du SAGE devrait avoir lieu dans l'été 2017.



## **1.2. Périmètre et grands objectifs du SAGE**

### **1.2.1. Périmètre du SAGE**

Le périmètre du SAGE couvre les bassins versant de l'Èvre, de la Thau et du Saint Denis, (ainsi que quelques affluents mineurs de la Loire). Il couvre une surface de 710 km<sup>2</sup>, entièrement située sur la région des Mauges, dans le département de Maine-et-Loire (cf. carte page suivante).

#### **Fiche identité du bassin versant de l'Èvre :**

Surface du bassin versant : 588 km<sup>2</sup>

17 communes concernées (précédemment 45, avant les fusions de communes de fin 2015)

Longueur cumulée des cours d'eau : 567 km

Longueur de l'Èvre : 93 km

Source : Vezins

Confluence avec la Loire : Notre-Dame-du-Marillais (Commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)

Pente moyenne 1,6 ‰

Principaux affluents de l'Èvre : Montbault, Montatais, Rez Profond, Beuvron, Avresne, Trézenne et Pont Laurent

Débit moyen de l'Èvre : 3,39 m<sup>3</sup>/s.

#### **Fiche identité du bassin versant de la Thau :**

Surface du bassin versant : 72 km<sup>2</sup>

6 communes concernées (précédemment 6, avant les fusions de communes de fin 2015)

Longueur cumulée des cours d'eau : 60 km

Longueur de la Thau : 13 km

Source : Montjean-sur-Loire (Commune nouvelle de Mauges sur Loire)

Confluence avec la Loire : Saint Florent-le-Vieil (Commune nouvelle de Mauges sur Loire)

Pente moyenne 0,4 ‰

#### **Fiche identité du bassin versant du Saint Denis :**

Surface du bassin versant : 30 km<sup>2</sup>

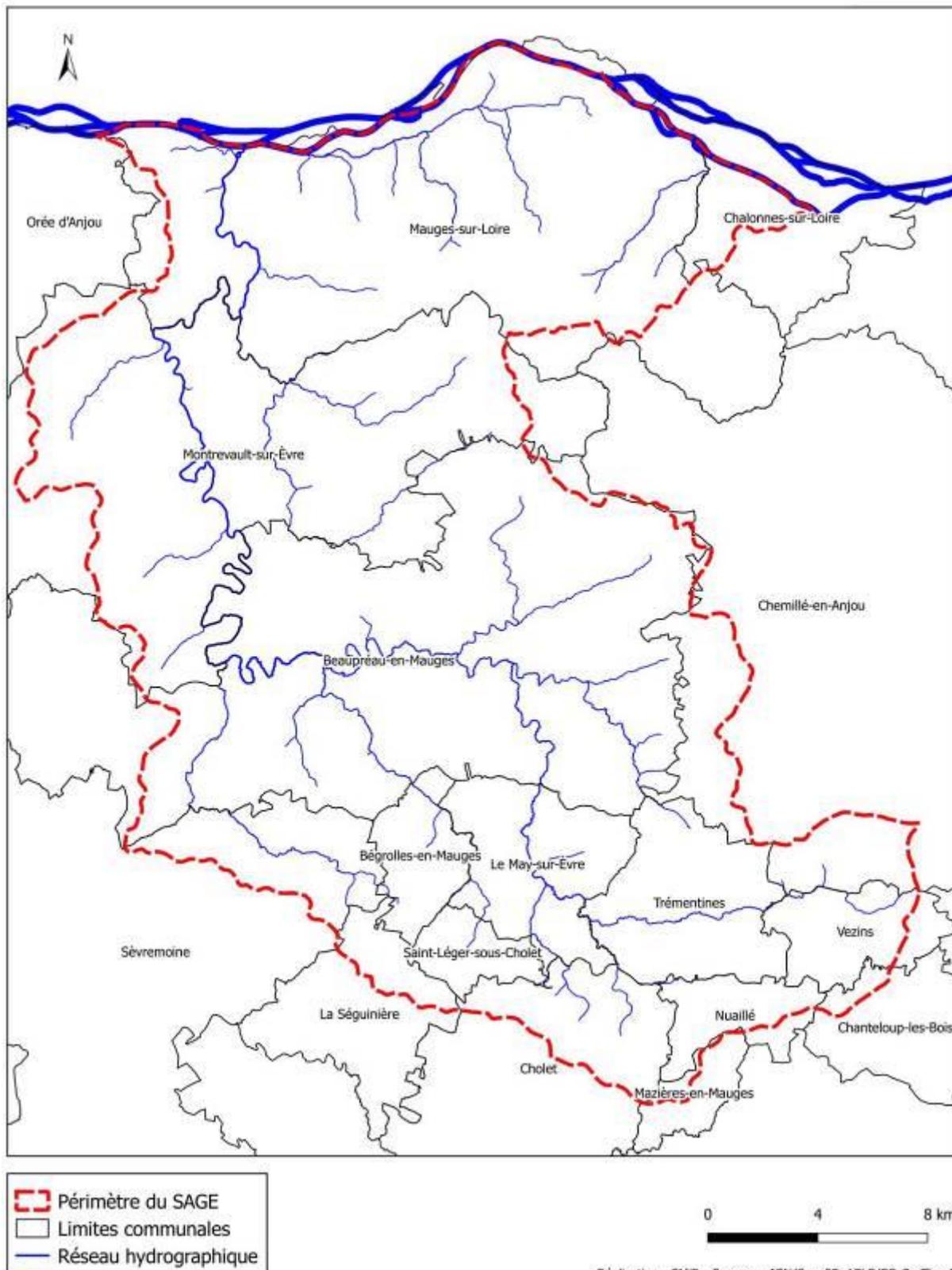
5 communes concernées (précédemment 6, avant les fusions de communes de fin 2015)

Longueur des ruisseaux des Moulins et du Saint Denis : 17 km

Source : Bourgneuf-en-Mauges (Commune nouvelle de Mauges sur Loire)

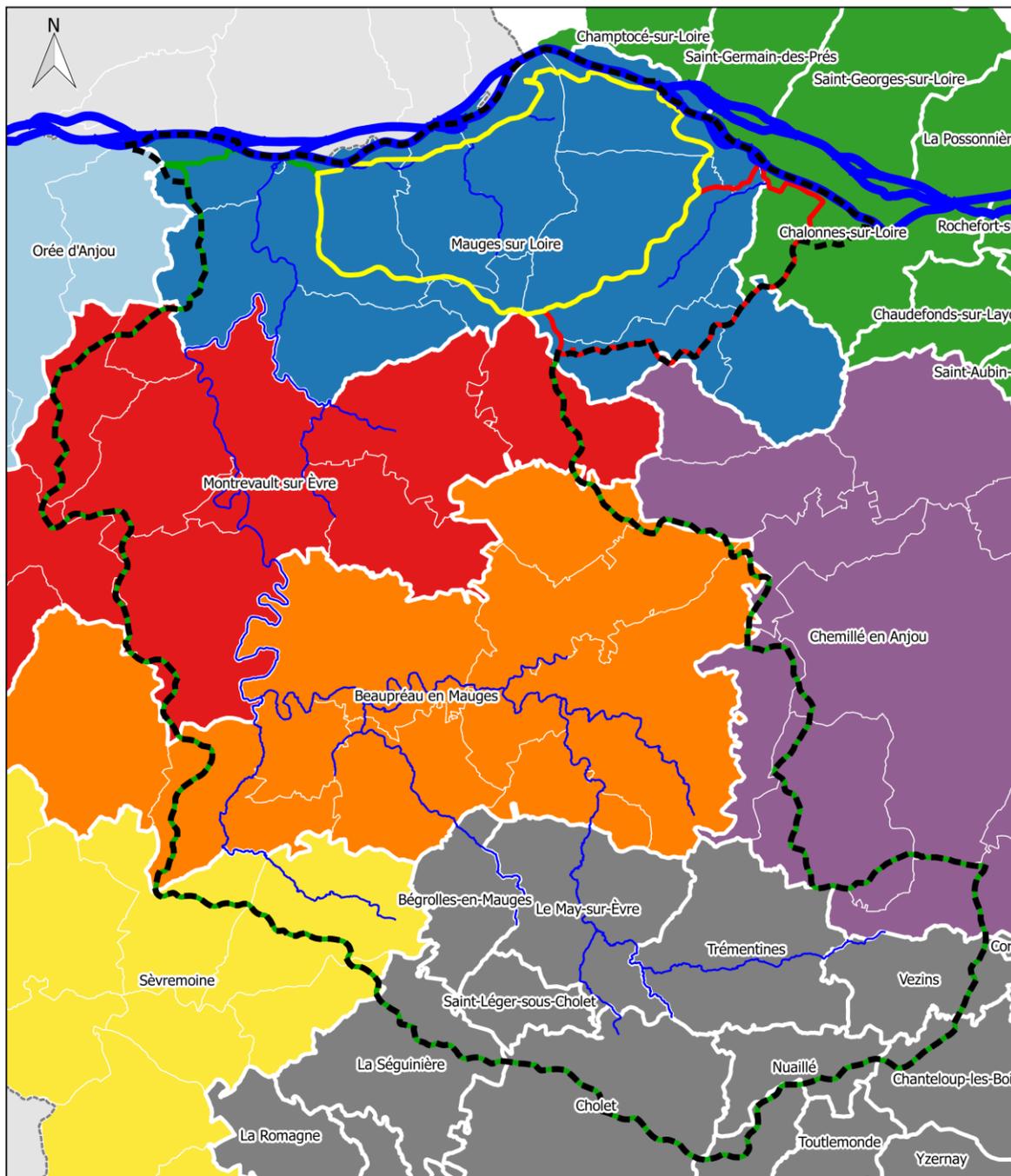
Confluence avec la Loire : Montjean-sur-Loire (Commune nouvelle de Mauges sur Loire)

## Périmètre du SAGE Èvre - Thou - St Denis



Carte du périmètre du SAGE

## Périmètre du SAGE Èvre - Thou - St Denis



**Communes nouvelles (Mauges Communauté) Autres communes**

- Beupréau en Mauges
- Chemillé en Anjou
- Mauges sur Loire
- Montrevault sur Èvre
- Orée d'Anjou
- Sèvremoine

- Agglomération du Choletais
- Communauté de communes Layon-Loire-Aubance

**Bassin versants**

- Thou
- St Denis
- Èvre

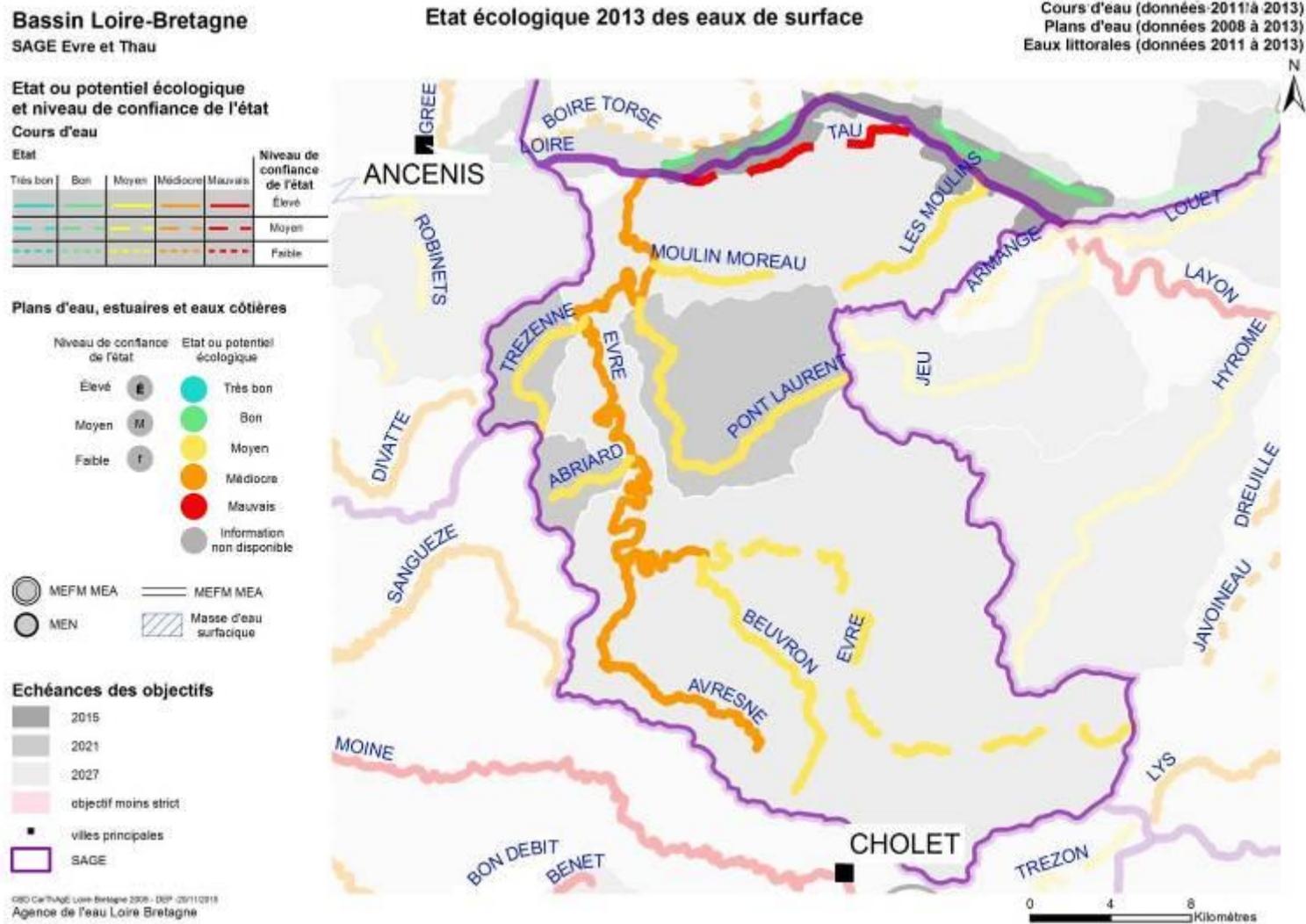
0 5 10 km



Réalisation : SMiB - Sources : IGN/Scan25, AELB/BD

**Carte du territoire du SAGE et de ses sous-bassins, avec les limites des communes déléguées (traits fins blancs) (réalisation : SMiB)**

### 1.2.2. Les masses d'eau du SAGE, état, objectifs



**Bassin Loire-Bretagne  
SAGE Evre et Thau**

**Etat chimique 2013 des eaux souterraines**

Données 2008 à 2013

**Etat et objectifs chimiques**

**Masses d'eau en bon état**

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021 ou 2027

**Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

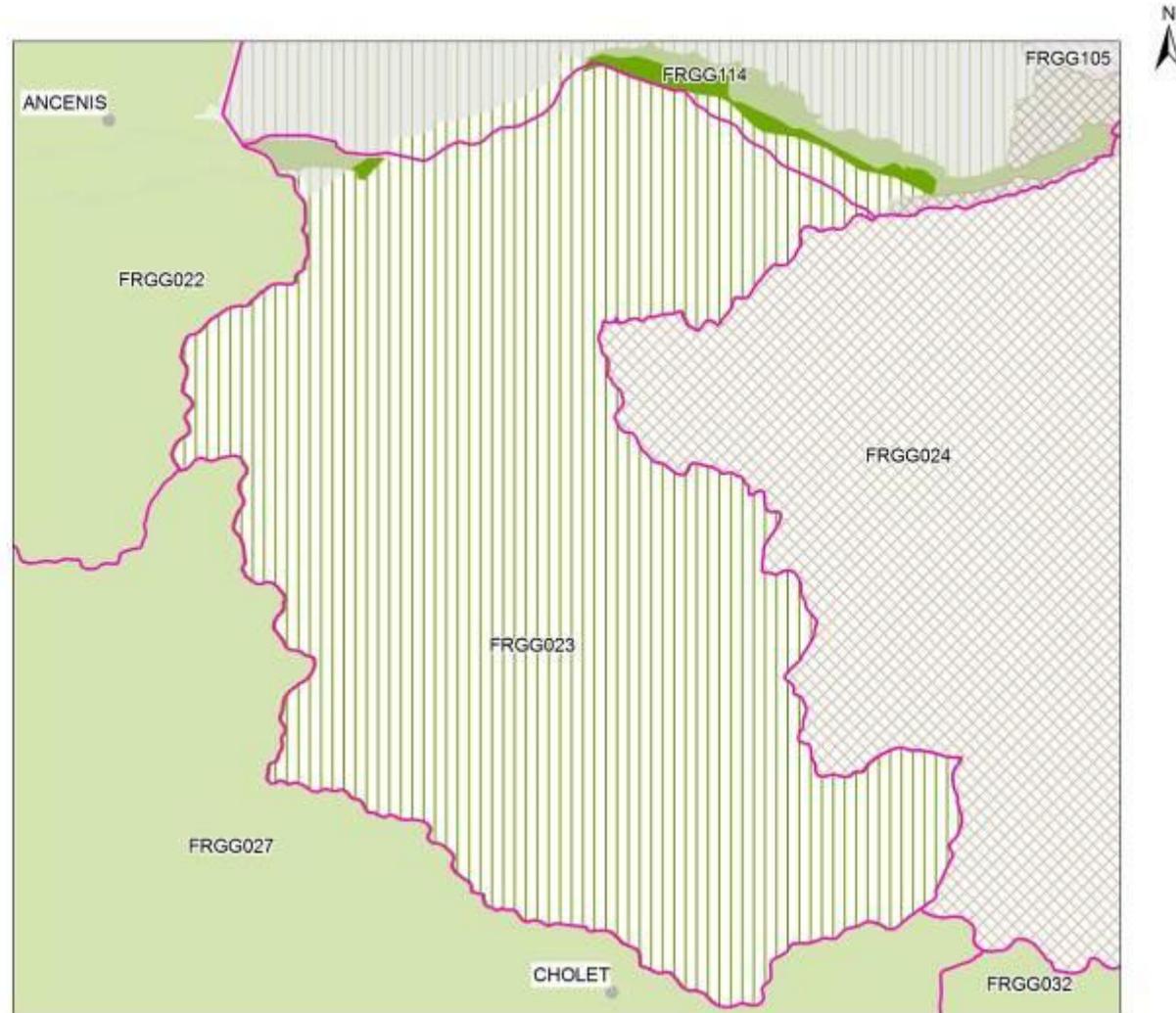
**Tendance significative et durable à la hausse**

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

-  VILLES PRINCIPALES
-  SAGE



©BD CarThAde Loire-Bretagne 2010 - DSP - 2011/0014  
Agence de l'eau Loire Bretagne 2015



**Etat des lieux chimique 2013 (données 2011-2013) des masses d'eau souterraines (bon état quantitatif repoussé à 2027)**

**Aucune masse d'eau n'est évaluée en bon état.** Sur les 10 masses d'eau **cours d'eau**, 3 masses d'eau doivent atteindre le bon état dès 2021 (le Pont Laurent, l'Abriard et la Trézenne), et 7 bénéficient d'un report de délai pour atteindre le bon état écologique en 2027. Les reports d'objectif sont justifiés par les risques macropolluants, hydrologiques, morphologiques et obstacles à l'écoulement, pesticides.

**7 masses d'eau sont en état moyen ; 2 masses d'eau sont évaluées en état médiocre :**

- l'Èvre depuis Beaupréau jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR0534), notamment pour les paramètres physico-chimiques (matières organiques - taux d'O<sub>2</sub> dissous) et biologiques (poissons - IPR). L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon état écologique d'ici 2027,
- l'Avresne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Èvre (FRGR2120), notamment pour les paramètres physico-chimiques (phosphore, phosphates) et biologiques (poissons - IPR). L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon état écologique d'ici 2027.

**1 masse d'eau est évaluée en mauvais état :**

- La Thou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR2216), notamment pour les paramètres physico-chimiques (matières organiques – carbone organique dissous) et biologiques (macroinvertébrés - IBG). L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon état écologique d'ici 2027.

Aucune masse d'eau plan d'eau n'est recensée sur le territoire du Sage.

Le périmètre compte 2 masses d'eau **souterraines** : la nappe Romme et Èvre, et les alluvions de Loire Armoricaïne (qui concerne une petite partie du Sage) :

- la nappe de Romme et Èvre (FRGG023) est évaluée en **état quantitatif médiocre** et en bon état chimique. L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon état quantitatif d'ici 2021 ;
- les alluvions de Loire Armoricaïne (FRGG114) est évaluée en bon état quantitatif et chimique.

### **1.3. Les enjeux du SAGE**

5 grands enjeux ont été retenus sur le SAGE et validés lors de la phase de diagnostic :

- Restauration des écoulements et des fonctions biologiques des cours d'eau,
- Reconquête des zones humides et préservation de la biodiversité,
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau,
- Amélioration de la qualité de l'eau,
- Aide au portage et à la mise en œuvre des actions.

Ceux-ci se traduisent par 14 objectifs :

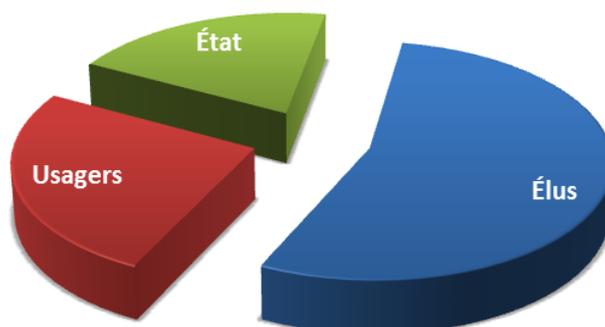
Enjeu	Objectif	Niveau de priorité
<b>Restauration des écoulements et des fonctions biologiques des cours d'eau</b>	Assurer la continuité écologique, notamment sur l'Èvre aval et le Pont Laurent	1
	Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique des cours d'eau, en particulier sur les affluents	1
<b>Reconquête des zones humides et préservation de la biodiversité</b>	Préserver, gérer et restaurer les zones humides afin de maintenir leurs fonctionnalités	1
	Surveiller la prolifération des espèces envahissantes	2
<b>Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau</b>	Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins, notamment pour l'usage agricole	1
	Limiter le ruissellement et favoriser le stockage naturel et l'infiltration des eaux à l'échelle du bassin versant	1
	Améliorer les connaissances sur les impacts des plans d'eau sur les étiages pour mieux les gérer	1
	Economiser l'eau	2
<b>Amélioration de la qualité de l'eau</b>	Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles vis-à-vis des nitrates et pesticides	1
	Améliorer la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des matières organiques, phosphorées et azotées	2
	Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles vis-à-vis des micropolluants	2
<b>Aide au portage et à la mise en œuvre des actions</b>	Pérenniser le portage du SAGE pour la mise en œuvre et la coordination des actions	2
	Identifier et accompagner les acteurs locaux susceptibles de mettre en œuvre le SAGE	2
	Sensibiliser et informer les acteurs de l'eau et les citoyens	2

## 1.4. Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

### 1.4.1. Composition de la Commission Locale de l'Eau

La CLE se compose de 35 personnes, réparties comme suit :

- Collège des collectivités territoriales, leurs groupements, et des établissements publics locaux : 19 membres,
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 9 membres,
- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés : 7 membres.



Elle est présidée par Jean-Robert Gachet, élu à la commune nouvelle de Beaupréau en Mauges et maire délégué de Jallais., André Grimault, élu à la commune nouvelle de Mauges sur Loire et maire délégué de la Pommeraye et Marc Grémillon, délégué de la Communauté d'Agglomération du Choletais et maire de Trémentines, sont vice-présidents.

#### **1.4.2. Fonctionnement de la CLE et de ses instances**

##### **La CLE**

Composée de 35 membres répartis en 3 collèges (voir ci-dessus), elle est l'instance décisionnelle. Elle valide les orientations prises, les documents du SAGE, et rend des avis sur les dossiers Loi sur l'eau soumis à autorisation et les dossiers Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (avis informels lorsque le SAGE n'est pas approuvé).

Elle constitue l'instance représentative des acteurs de l'eau du territoire, qui doit être associée et consultée pour tout projet ayant un impact sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

##### **Le Bureau de la CLE**

Composé de 9 personnes, il s'agit de la principale instance de travail de la CLE.

##### **Le Comité technique de suivi des études (CTSE)**

Il est composé essentiellement de techniciens et d'experts des questions relatives à la gestion de l'eau (10 personnes). Son rôle est lié à l'expertise et à l'accompagnement technique, la CLE restant souveraine dans ses décisions.

##### **Le Comité de pilotage (CoPil) ou Comité de rédaction**

Le Comité de pilotage est constitué du Bureau de la CLE et du CTSE (9 + 10 personnes). Son rôle est de suivre l'élaboration du SAGE (documents intermédiaires d'études notamment), en disposant d'une expertise technique via la présence du CTSE. Il intervient à l'amont des présentations en CLE ou en Commissions thématiques.

Pendant la phase d'écriture du SAGE, il a été renommé en Comité de rédaction (1<sup>er</sup> semestre 2015)

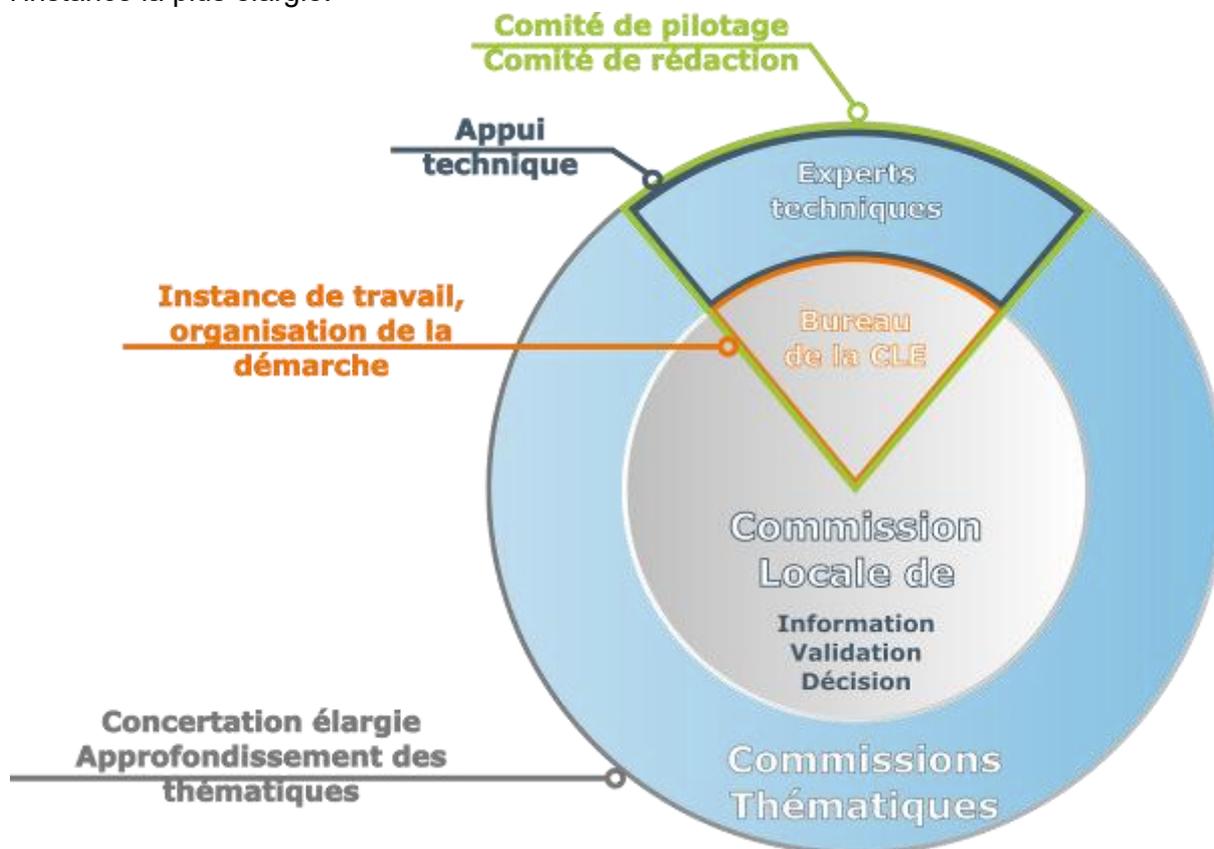
##### **Les Commissions thématiques**

Formées par des membres de la CLE, mais aussi élargies à des membres extérieurs (riverains, associations de pêche, etc.), elles ont pour but de recueillir des avis, idées, réflexions et d'approfondir certaines thématiques, mais également de transmettre des informations sur les avancées du SAGE à l'extérieur de la CLE.

Ces commissions sont au nombre de 3, présidées par un membre du collège des élus de la CLE :

- Commission « qualité de l'eau », présidée par Marc Grémillon, Maire de Trémentines,
- Commission « gestion quantitative », présidée par André Grimault, élu à la commune nouvelle de Mauges sur Loire et maire délégué de la Pommeraye,
- Commission « patrimoines naturel et bâti », présidée par Christophe Dougé, élu à Montrevault sur Èvre et maire délégué de la Boissière sur Èvre.

Ponctuellement, à la suite des commissions thématiques, une intercommission peut-être organisée pour mettre en commun le fruit des réflexions de chaque commission. Elle peut également se tenir lorsque les sujets à aborder ne nécessitent pas forcément une déclinaison dans chaque commission, mais plutôt une approche « globale ». Il s'agit de l'instance la plus élargie.



Fonctionnement de la CLE

### **1.5. La structure porteuse : le Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis**

Basé à Beaupréau en Mauges (commune déléguée de Beaupréau), le SMiB Èvre - Thau - St Denis porte la démarche de SAGE depuis le début. Il porte également l'actuel Contrat Territorial sur les bassins Èvre – Thau – St Denis. Celui-ci comporte 2 volets :

- Un volet « milieux aquatiques », actuellement en cours de révision (stade de la procédure DIG), qui fait suite à un premier programme de travaux menés entre 2009 et 2015,
- Un volet « pollutions diffuses » en cours d'élaboration.

#### **1.5.1. Historique**

Créé en 1977, le SMiBE est au départ un « syndicat d'études » cantonné à la rivière Èvre et concernant seulement 16 communes sur 84 km. Il devient syndicat de travaux en 1985, puis Syndicat de bassin en 2005, afin de mettre sur pied un Contrat Restauration Entretien (CRE) de rivières.

Suite à l'émergence du SAGE en 2010, et compte-tenu de l'absence de maîtrise d'ouvrage dédiée dans la gestion des milieux aquatiques sur les bassins de la Thau et du Saint Denis, le principe d'extension du périmètre du SMiBE à celui du SAGE a été retenu par son Comité syndical ; l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre est signé le 23 mai 2012. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre est devenu le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis, et 15 des 17 communes du périmètre du SAGE y sont adhérentes aujourd'hui.

### **1.5.2. Compétences**

Les domaines de compétences du SMiB ont été précisés à l'occasion de l'extension du périmètre. Les nouveaux statuts citent les compétences suivantes :

- La gestion de l'eau et des milieux humides sur l'ensemble des bassins versants, dans le but :
  - de préserver et d'améliorer la qualité globale de la ressource en eau,
  - de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, du patrimoine hydrobiologique, la diversité faunistique et floristique sur l'intégralité des bassins versants.
- La gestion quantitative de la ressource :
  - veiller à la libre circulation des eaux,
  - agir en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau,
  - s'assurer de la gestion concertée des ouvrages implantés sur le réseau hydrographique.
- La participation à l'information et la sensibilisation de l'ensemble de la population des bassins versants à la préservation de la ressource en eau et de l'environnement.
- La préservation, l'amélioration et la valorisation des sites et des paysages, dans un objectif de protection et d'amélioration de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

### **1.5.3. Collectivités concernées**

Suite aux fusions de communes qui ont eu lieu fin 2015, 15 communes adhèrent au SMiB, via la communauté d'agglomération concernée. La liste des collectivités adhérentes est présentée ci-après :

- la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Mauges communauté, qui se substitue aux ex EPCI suivant :
  - la Communauté de Communes de la Région de Chemillé,
  - la Communauté de Communes du Centre Mauges,
  - Montrevault Communauté,
  - la Communauté de Communes du canton de Saint Florent le Vieil,
  - la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Collectivité adhérentes au SMiB Èvre - Thou - St Denis avant le 15 décembre 2015



SAGE Èvre - Thou - St Denis

0 5 10 15 km

Sources : IGN/BD Topo - Réalisation : SMiB

Collectivité adhérentes au SMiB Èvre - Thou - St Denis après le 15 décembre 2015



SAGE Èvre - Thou - St Denis

0 5 10 15 km

Sources : IGN/BD Topo - Réalisation : SMiB

#### Collectivités adhérentes au SMiB avant et après les fusion de collectivités de fin 2015

Seules deux communes du périmètre du SAGE ne sont pas adhérentes au SMiB :

- la commune d'Orée d'Anjou (ex Communauté de communes du Canton de Champtoceaux), concernée par seulement 17 ha (le reste se trouvant sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire),
- la commune de Chalonnes sur Loire, concernée par 900 ha, avec laquelle les négociations sont en cours pour qu'elle rejoigne le SMiB (en tout état de cause, l'arrivée de la compétence GEMAPI règlera la question d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018). Le reste de son territoire se répartit entre la vallée de la Loire (adhésion au CEN des Pays de la Loire), le bassin du Layon et celui du Louet (adhésion au Syndicat Layon-Aubance-Louets).

#### 1.5.4. Cellule d'animation de la CLE

Deux personnes composent la cellule d'animation de la CLE :

- Raphaël Chaussis, animateur de la CLE, en poste depuis le 14 février 2011. Titularisé en tant qu'Ingénieur Territorial le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A temps plein sur l'animation du SAGE ;
- Camille Loizeau, secrétaire-comptable à 80% au SMiB, en poste depuis 2009 (Rédactrice Territoriale depuis mars 2014). 0,3 ETP sur l'appui administratif à la CLE.



Fonctionnement du SAGE

## 2. Activité de la CLE en 2015

### 2.1. Commission Locale de l'Eau

Voici la synthèse de l'activité de la CLE en 2016 :

Activité de la CLE 2016							
	Date	Collège des collectivités (19 membres)	Collège des usagers (9 membres)	Collège des représentants de l'Etat (7 membres)	Présents	Présents +pouvoirs	Ordre du jour
CLE plénière	06-10-16	12 (+ 5 pouvoirs)	4	3 (+ 2 pouvoirs)	19	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinstallation de la CLE,</li> <li>• Examen des remarques émises lors de la consultation des collectivités et des assemblées,</li> <li>• Validation du SAGE,</li> <li>• Avis sur le projet de CTMA Èvre – Thou – St Denis,</li> <li>• Présentation du colloque sur la gestion intégrée des eaux pluviales de la Pommeraye (13 octobre 2016).</li> </ul>

La participation à la CLE est constante depuis plusieurs années ; notamment pour le collège des élus qui a été assez bien représenté. A noter également que les transmissions de pouvoirs de vote sont assez bien suivies (hormis pour le collège des usagers).

Le débat le plus important ayant eu lieu en CLE, qui concernait aussi bien la mise en œuvre du SAGE que celle du CTMA, concerne les moyens financiers. En effet, il apparaît pour beaucoup d'élus que les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs dépassent largement ceux pouvant être mis en œuvre par les structures (dans le cadre du CTMA par exemple). D'autre part, la gestion intégrée des eaux pluviales a été abordées à plusieurs reprises ces derniers mois (journées organisées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, colloque à la Pommeraye organisé par le CPIE Loire Anjou, discussions en CLE et bureau de CLE...). Il s'agit d'un sujet émergent pour lequel les élus et usagers montrent beaucoup d'intérêt ; il est légitime d'espérer que ces pratiques se développent sur le territoire ; sous l'impulsion notamment du CPIE Loire Anjou et de la cellule d'animation de la CLE, qui peuvent agir en facilitateurs.

## 2.2. Bureau de CLE

Voici la synthèse de l'activité du bureau de la CLE en 2016 :

Activité du bureau de la CLE 2016						
	Date	Collège des collectivités (5 membres)	Collège des usagers (2 membres)	Collège des représentants de l'Etat (2 membres)	Présents	Ordre du jour
Bureau de CLE	14-janv-16	3	2	2	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers loi sur l'eau,</li> <li>Présentation des résultats de l'étude sur la gestion quantitative (avec le bureau d'études SAFEGE),</li> <li>Dernières évolutions du SDAGE 2016-2021 validé.</li> </ul>
	31-mar-16	5	1	2	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Point d'information sur la mise en consultation du SAGE,</li> <li>Information sur le Projet Agro-Environnemental et Climatique du bassin de la Thou,</li> <li>Etude sur l'identification des sources de pollution organique,</li> <li>Rapport d'activité de la CLE 2015.</li> </ul>
	21-avr-16	4	1	1	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un colloque sur la gestion intégrée des eaux pluviales (fin 2016) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexions en salle,</li> <li>Visite d'aménagement sur le terrain.</li> </ul> </li> </ul>
	4-juin-16	3	2	2	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du rapport d'activités 2015 de Variscan Mines,</li> <li>Retour sur les consultations du SAGE et l'avis du Comité de bassin,</li> <li>Présentation de la stratégie du Programme d'Action Opérationnel Territorialisé du Maine et Loire.</li> </ul>
	15-sep-16	4	2	2	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réinstallation de la CLE,</li> <li>Élection du président et vice-présidents</li> <li>Élections du bureau de la CLE,</li> <li>Examen des avis sur le SAGE résultant de la consultation des assemblées et collectivités.</li> </ul>
	17-nov-16	3	1	2	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention de Variscan Mines,</li> <li>Examen dossiers loi sur l'eau.</li> </ul>

La participation aux séances de bureau de CLE reste bonne (7 personnes en moyenne, pour 9 membres).

Le travail s'est principalement orienté vers le suivi de la consultation des collectivités et des assemblées sur le projet de SAGE, la gestion intégrée des eaux pluviales, l'activité agricole et la mise en œuvre de MAEC, la révision du CTMA et le suivi des dossiers réglementaires. La validation finale de l'étude sur la gestion quantitative a aussi fait l'objet de discussions.

### **Suivi des dossiers Loi sur l'eau**

Le Bureau de la CLE a sollicité la DDT de Maine et Loire pour que l'ensemble des dossiers Loi sur l'eau lui soit transmis pour information (récépissés de Déclarations) ou avis (Autorisations). Un avis consultatif sera donné pour les dossiers d'autorisation voire dossiers installations classées pour l'environnement (ICPE), même si le SAGE n'est pas approuvé (le service de la DDT traitant les ICPE consulte systématiquement les CLE de SAGE approuvés). Concernant les dossiers de déclaration, aucun avis n'est transmis, la CLE ne fait que recevoir pour information les récépissés et dossiers définitifs (notés NC dans le tableau en annexe). Elle peut cependant demander des précisions sur les dossiers transmis.

4 avis (positifs) ont été émis sur les dossiers d'autorisation ou ICPE.

Le résumé des dossiers transmis et examinés en 2016 figure en annexe 2.

## **3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**

### ***3.1. Animation de la consultation des collectivités et des assemblées***

Lancée début 2016, la consultation des collectivités et des assemblées a fait l'objet d'un travail spécifique durant le printemps. Le projet de SAGE a été envoyé à de nombreuses structures :

- Le Comité de bassin Loire-Bretagne (8 février 2016),
- L'ensemble des collectivités du territoire ainsi que leurs groupements (au nombre de 27, consultée dès le 1<sup>er</sup> avril 2016),
- Les chambres consulaires du Maine et Loire (Commerce et Industrie, Métiers et Artisanat, Agriculture, consultée dès le 1<sup>er</sup> avril 2016),
- Le COGEPOMI de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise (le 1<sup>er</sup> avril 2016),
- L'Autorité environnementale (envoi le 11 octobre 2016).

#### **3.1.1. Consultation du Comité de bassin**

Le projet de SAGE a été transmis pour avis au Comité de bassin le 8 février 2016. Cette consultation a notamment pour objet de vérifier la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Le projet a ensuite fait l'objet de 2 examens :

- En commission planification du Comité de bassin le 27 avril 2016 présence du Président et de l'animateur de la CLE),
- En comité de bassin le 26 mai 2016.

Entre temps, le projet de SAGE a fait l'objet d'échanges avec le secrétariat technique de bassin, ainsi que d'une rencontre par visioconférence le 29 mars 2016.

#### **3.1.2. Consultation des assemblées**

Durant le printemps 2016, 9 présentations ont eu lieu dans les collectivités du territoire, effectuées par l'animateur de la CLE, souvent accompagné d'un élu local du bureau de la CLE :

- A Beaupréau en Mauges, le 12 avril 2016,
- A Mauges Communauté, le 19 mai 2016,
- A Montrevault sur Èvre, le 24 mai 2016,
- A Sèvremoine, les 25 mai et 13 juin 2016,
- A Chemillé en Anjou, le 30 mai 2016,
- A la Communauté d'Agglomération du Choletais, le 31 mai 2016,
- Au SMiB Èvre – Thau- St Denis, le 9 juin 2016,
- A Mauges sur Loire, le 16 juin 2016.

Au total, 21 réponses ont été reçues par la CLE, soit un taux de réponse de 77%. La totalité des avis reçus sont positifs, assortis de remarques et/ou réserves pour 10 d'entre eux, soit 58 remarques au total.

### **3.2. L'étude sur la gestion quantitative**

L'étude sur la gestion quantitative, menée conjointement avec le SAGE Layon-Aubance-Louets voisin, a débuté le 15 novembre 2012 à Chemillé avec le bureau d'études SAFEGE, prestataire retenu pour cette étude. Celle-ci avait été lancée suite à la sécheresse de l'été 2011 qui avait provoqué de nombreuses manifestations d'intérêt pour la création de retenues collinaires destinées à l'irrigation, notamment sur la région de Chemillé.

Cette étude vise également à fournir des informations précises pour l'élaboration de la stratégie de la stratégie du SAGE. Un comité de pilotage, regroupant notamment des membres des 2 SAGES, a été mis sur pied pour l'occasion.

La validation finale de l'étude a eu lieu en comité de pilotage, le 7 juillet 2016. Auparavant, un comité technique s'était tenu le 27 mai 2016 et une présentation des conclusions de l'étude avait été réalisée en bureau de la CLE le 14 janvier 2016.

Cette étude a notamment permis de définir des règles encadrant les prélèvements qui ont été transcrites dans le règlement du SAGE, mais aussi de définir des priorités d'intervention pour la restauration des débits, notamment sur les plans d'eau. Ces éléments ont fait l'objet de plusieurs discussions, notamment sur la mise en œuvre d'une gestion coordonnée des prélèvements en hiver. Il s'agira d'un sujet important dans la mise en œuvre du SAGE.

### **3.3. Mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**

Dans la perspective de mobiliser les mesures-agroenvironnementale sur le bassin de la Thau dès 2016, la cellule d'animation de la CLE a élaboré, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Maine et Loire et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, un PAEC à enjeu « eau » qui a été finalisé le 15 décembre 2015.

Après le travail d'élaboration avec des groupes d'agriculteurs qui a eu lieu en 2015, 2 réunions d'information collective, dont les invitations ont été envoyées à l'ensemble des exploitants du bassin de la Thau, ont eu lieu fin 2015-début 2016. Celles-ci ont été conjointement organisées par le SMiB, la Chambre d'agriculture et le CEN Pays de la Loire :

- 17 décembre 2015 : présentation des PAEC, du principe de fonctionnement, des MAEC disponibles et de leurs cahiers des charges, de leur articulation dans les 23 PAEC « eau » et « biodiversité » ;
- 22 février 2016 : précision sur les MAEC contractualisables et sur les mesures cumulables entre les 2 PAEC, prises de rendez-vous en permanence avec les agriculteurs volontaires.

Au final, 10 exploitations ont contractualisé une MAEC système dont la moitié en « évolution » :

Mesures concernées	Surfaces concernées (ha)		Nombres d'exploitations	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
SPE ELEVAGE <b>MAINTIEN</b>	150	410	3	5
SPE ELEVAGE <b>EVOLUTION 1</b>	540	248	7	2
SPE ELEVAGE <b>EVOLUTION 2</b>		330	2	3
Conversion <b>agriculture biologique</b>	50	0	1	0
Mesures parcellaires <b>vignes</b>	15	0	-	0
<b>Total général</b>	<b>755</b>	<b>988</b>	<b>13</b>	<b>10</b>

Les objectifs en termes de nombre d'exploitation sont atteints pour les MAEC SPE2 et SPM. Ils sont aussi largement atteints pour la surface d'exploitation engagée.

Une nouvelle réunion de bilan et d'information a été organisée le 9 décembre 2016, de manière à préparer la campagne de contractualisation 2017. Cependant, les difficultés rencontrées par les exploitants pour le solde des MAEC (report à l'automne 2017) ne pèse pas favorablement pour l'engagement dans le dispositif.

### **3.4. Mise en place de la compétence GEMAPI**

Pendant l'année 2016, peu de rencontres ont eu lieu sur le thème de la GEMAPI<sup>1</sup>. Cependant, le territoire voisin de la Sèvre nantaise a lancé une étude spécifique sur la mise en œuvre de cette compétence.

Ce travail devra s'amplifier en 2017, avec pour objectif de mieux préciser les enjeux techniques et financiers, mais également de préciser les rôles du SMiB et de la CLE dans la mise en œuvre de ces compétences.

<sup>1</sup> GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence créée par la Loi MAPTAM et devenant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### **3.5. Représentation, participation aux projets en cours**

#### **3.5.1. Réunions autour de l'élaboration des SAGE, de la DCE, des programmes d'actions**

L'animateur du SAGE a représenté ou accompagné les élus de la CLE dans les réunions suivantes :

- Réunion inventaires zones humides et cours d'eau de Chemillé en Anjou (1 réunion),
- Groupe « trame verte et bleue » de Chemillé en Anjou (3 réunions),
- Groupe trame verte et bleue/PLU de Beaupréau en Mayenne (3 réunions),
- Révision du SCoT de la Communauté d'Agglomération du Choletais (2 réunions),
- Réunion de travail sur le CT des bassins Èvre – Thau – St Denis (2 réunions),
- Réunion sur la GEMAPI avec Mayenne Communauté (1 réunion),
- Séminaire sur les têtes de bassin à Ancenis (1 demi-journée),
- Séminaire des animateurs SAGE à Angers (2 jours),
- Réunion des animateurs SAGE à la Flèche (1 jour),
- Réunion des animateurs SAGE à la DREAL (1 jour),
- Réunion de travail sur le PAOT (1 réunion),
- Journée ASTER 49 (1 jour),
- Comité de pilotage/réunion de travail de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de l'Èvre aval (6 réunions),
- Comité de pilotage de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur le plan d'eau de Pinteau (2 réunions),
- Comité de pilotage de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur le plan d'eau de la Grande Fosse (2 réunions),
- Comité de pilotage « pollutions diffuses » (1 réunion),
- Colloque sur la gestion des eaux pluviales à la Pommeraye (1 journée),
- Colloque sur l'eau dans la ville à Tours (1 journée),
- Commission Loire au Cellier (1 réunion).

#### **3.5.2. Autres projets**

La cellule d'animation a également participé à d'autres projets/réunions/séminaires :

- Réunion de suivi de projet divers : restauration de cours d'eau/déconnexion de plans d'eau, etc. (8 réunions),
- Réunion sur plantation de haies (4 réunions),
- Réunion publique d'information sur le PAEC du bassin de la Thau (1 réunion),
- Réunion de travail sur le PAEC du bassin de la Thau (1 réunion),
- Rencontre sur la restauration de la continuité sur les ouvrages routiers du Conseil Départemental 49 (5 réunions),
- Rencontre avec le DREAL pour la continuité écologique (1 réunion),
- Réunion de bilan sur les animations scolaires (1 réunion),
- Organisation d'une journée « Èvre sans déchet » (1 réunion),
- Formation à l'entretien des espaces naturels des agents de Beaupréau en Mayenne (1 journée),
- Formation sur les bases du chef de projet (3 jours),
- Formation sur l'hydrologie (CNFPT/IFFSTAR, 2 jours),

- Sortie de terrain avec les élus du SMiB (3 journées).

## 4. Mise en œuvre du SAGE

Le SAGE n'est pas encore approuvé ; cependant, des projets sont déjà en cours pour préparer sa mise en œuvre.

### 4.1. *Suivi des diagnostics environnementaux*

Communauté de communes du Centre Mauges / Commune de Beaupréau en Mauges

Communauté de communes de la Région de Chemillé / commune de Chemillé en Anjou

Suite à l'élaboration du cahier des charges pour les diagnostics environnementaux (inventaires des haies, zones humides et cours d'eau), plusieurs communautés de communes se sont positionnées pour démarrer ce travail :

- La commune de Beaupréau en Mauges a démarré ses études début 2015. Les inventaires sont déjà validés. La cellule d'animation de la CLE a assisté aux réunions sur leur prise en compte dans le projet de PLU,
- La commune de Chemillé en Anjou a démarré la démarche en octobre 2015 (comité de pilotage de lancement le 14 octobre). Les inventaires de terrain ont eu lieu au printemps-été 2016. La cellule d'animation de la CLE a assisté au comité de pilotage de validation des inventaires de terrain, ainsi qu'aux réunions sur leur intégration dans le projet de PLU.

### 4.2. *Elaboration du Contrat Territorial des bassins Èvre - Thau - St Denis 2017-2022*

De manière à être prêt à démarrer la mise en œuvre d'une grande partie de la stratégie du SAGE, l'année 2016 a vu l'avancement de différents volets du contrat territorial :

- **Le volet « milieux aquatiques »** qui fait actuellement l'objet d'une étude préalable menée par le SMiB, assisté par le bureau d'études Asconit. Le programme d'actions a été validé 2015, et le dossier de DIG est actuellement en phase d'instruction à la DDT. La cellule d'animation du SAGE a suivi ce projet et largement participé à l'intégration des remarques de la DDT pour la finalisation du dossier.
- **Le volet « pollutions diffuses »** a été lancé en 2016, avec la sélection du bureau d'études SCE pour l'accompagner. L'étude préalable a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> comité de pilotage en novembre 2016, auquel la cellule d'animation de la CLE a participé. D'autre part, le PAEC du bassin de la Thau a aussi fait l'objet d'un travail particulier et de réunions en 2016, auxquels a participé la cellule d'animation de la CLE :
  - o Réunion publique de présentation (février 2016),
  - o Réunion bilan avec les opérateurs (juin 2016).

L'objectif est de pouvoir répondre le plus rapidement possible à la mise en œuvre du SAGE qui sera approuvé prochainement. Le contrat territorial inclura dans une première version le programme d'actions de restauration morphologique, l'étude préalable au volet pollutions diffuses, ainsi que l'animation des actions du PAEC du bassin de la Thau. Un avenant prendra en compte le contenu du programme d'actions agricoles, mais également les travaux qui seront définis d'ici-là par les études de restauration de la continuité écologique

en cours (5 ouvrages sur l'Èvre aval, et 2 plans d'eau). Ce contrat doit faire l'objet d'une signature en juin 2017.

En parallèle, cette démarche servira également de support pour la construction d'un « Contrat régional de Bassin Versant » qui sera présenté au Conseil régional des Pays de la Loire une fois le SAGE approuvé.

## 5. Communication

### 5.1. Lettre web

Une [Lettre Web](#) a été mise en place à la fin de l'année 2013 ; celle-ci vise à communiquer plus régulièrement que la Lettre papier annuelle sur les projets menés par le SMiB et le SAGE, mais aussi plus largement sur l'actualité de la politique de l'eau.

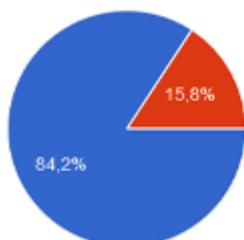
En 2016, 6 lettres sont parues et diffusées à l'ensemble des abonnés (environ 340 abonnés fin 2016) :

- Lettre n°12 : février 2016,
- Lettre n°13 : Mai 2016,
- Lettre n°14 : août 2016,
- Lettre n°15 : septembre 2016,
- Lettre n°16 : octobre 2016,
- Lettre n°17 : décembre 2016.

Le rythme de parution est fonction de l'actualité, l'objectif étant de ne pas diffuser de lettre trop lourde.

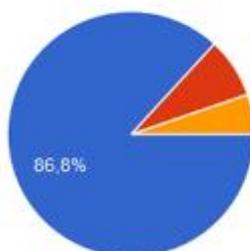
Un sondage sur la pertinence de la lettre a été réalisé début 2016, afin d'ajuster son contenu, sa forme et sa consistance. Les résultats sont positifs et montrent que la lettre intéresse ceux qui la reçoivent (cf. graphiques ci-après, issus du sondage).

#### Les articles de la lettre web sont-ils :



Très intéressants	32	84.2 %
Moyennement intéressants	6	15.8 %
Peu intéressants	0	0 %
Pas du tout intéressants	0	0 %

#### La lettre web est-elle :



De taille adaptée	33	86.8 %
Trop courte	3	7.9 %
Trop longue	2	5.3 %



The image shows the cover of a letter titled 'Lettre n°17 - Décembre 2016'. At the top, there are logos for SMiB and SAGE, both with the text 'Èvre - Thau - St Denis'. To the right, the title 'LETTRE DES BASSINS ÈVRE - THAU - ST DENIS' is written in large, bold, blue letters. Below the logos, the title 'Lettre n°17 - Décembre 2016' is written in orange. A horizontal line separates this from the main text. The text describes the letter's purpose: 'Destinée aux acteurs des bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis, ainsi qu'aux partenaires du SMiB, cette lettre balaie l'actualité de la gestion de l'eau au niveau local mais va au-delà en abordant les nouveautés aux niveaux régional, national et européen.' Below this, a green bullet point highlights the main topic: 'Restoration de la continuité écologique sur l'Èvre aval : un nouveau bureau d'études'. To the left of the text is a small photograph of a river with a concrete structure. To the right of the photograph is a text box containing the following information: 'Le 30 novembre dernier, le comité syndical du SMiB a attribué le marché public d'étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur les 5 derniers ouvrages de l'Èvre aval, du Pont-Dalaine (la Chapelle St Florent) au Vieux Bourg (Notre Dame du Marillais). C'est le bureau d'études SEGI, basé à Clisson, qui a été retenu ; il succède ainsi à DCI Environnement, qui a fourni les premiers éléments d'état des lieux et de diagnostic.'

Aperçu de la lettre web n°17 du SMiB

## 5.2. Lettre annuelle

Chaque automne, le SMiB édite une Lettre de 4 pages au format A3 pour retracer les événements de l'année et communiquer sur différentes problématiques.

Cette lettre est distribuée à l'ensemble des 52 000 foyers du territoire du SAGE.

La distribution de la lettre a été décalée au printemps 2017, afin de communiquer sur les enquêtes publiques (SAGE et Contrat Territorial) de mars-avril ; en conséquence, aucune lettre n'a été distribuée en 2016.

## 5.3. Site internet [www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)

Le site internet du SMiB, [evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr), héberge une rubrique sur le SAGE Èvre - Thau - St Denis. Celle-ci a été alimentée avec des informations générales sur les SAGE, et sur l'organisation de la CLE. Il a vocation à héberger les documents validés par la CLE au fur et à mesure de l'avancée du SAGE.

Un « Espace Pro », à accès sécurisé, a été mis en place : il permet d'héberger tous les comptes-rendus et documents de réunions, ainsi que les documents provisoires (rapports intermédiaires d'études notamment) pour les membres de la CLE et de ses instances.



Visualisation de l'Espace Pro du site

#### 5.4. Animations scolaires

En partenariat avec le CPIE Loire Anjou et la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le CTMA et le SAGE ont mis en place depuis 2011 un cycle d'animations autour de l'eau, auprès des scolaires (cycle 3). Trois animations ont été conçues :

- « Bilan santé de ma rivière » avec le CPIE : animations sur le terrain permettant aux élèves de prendre des mesures (qualité, aspect physique du cours d'eau, espèces vivantes...) et d'évaluer l'état de conservation de leur rivière. *2 classes en 2016,*
- « Jouons au Pays de l'eau » avec le CPIE : animations en salle où les élèves sont amenés à concevoir leur propre bassin versant, et à simuler des négociations entre différents acteurs de l'eau (à l'image du SAGE). *7 classes en 2016,*
- « Les économies d'eau » avec le CPIE : animation en salle où les élèves sont sensibilisés de manière pratique et visuelle sur la consommation d'eau des différents usages, et sur les gestes à réaliser à la maison pour économiser l'eau. *9 classes en 2016,*
- « Heureux comme un poisson dans l'eau » avec la Fédération de Pêche : animations en salle et sur le terrain qui abordent les interactions et interdépendances des différentes espèces aquatiques entre elles et qui approfondissent la biologie des poissons. *1 classe en 2016.*



Une réunion a également été tenue le 20 septembre où l'ensemble des enseignants des écoles du territoire ont été invitées à une présentation des animations disponibles. Cette réunion d'information est tenue pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Ces animations sont communes avec celle organisées sur le SAGE Layon-Aubance-Louets voisin.

## 6. Organisation et bilan financier 2016

### 6.1. Organisation et financement des actions

La cellule d'animation de la CLE est composée :

- d'un animateur à temps plein,
- d'une secrétaire comptable à temps partiel (1j/semaine).

Tous deux sont employés par le SMiB. Le portage administratif et financier du SAGE est assuré par le SMiB, mais la CLE possède son budget propre et en conserve toutes les prérogatives.

L'animation et le fonctionnement du SAGE sont financés par différents partenaires :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Ces partenaires participent également largement au financement des études et des actions de communications menées par la CLE. Les clés de financement varient en fonction des partenaires et de la nature des opérations à financer. Le partenariat technique s'accompagne aussi parfois d'un appui technique plus ou moins fort (Agence de l'eau...).

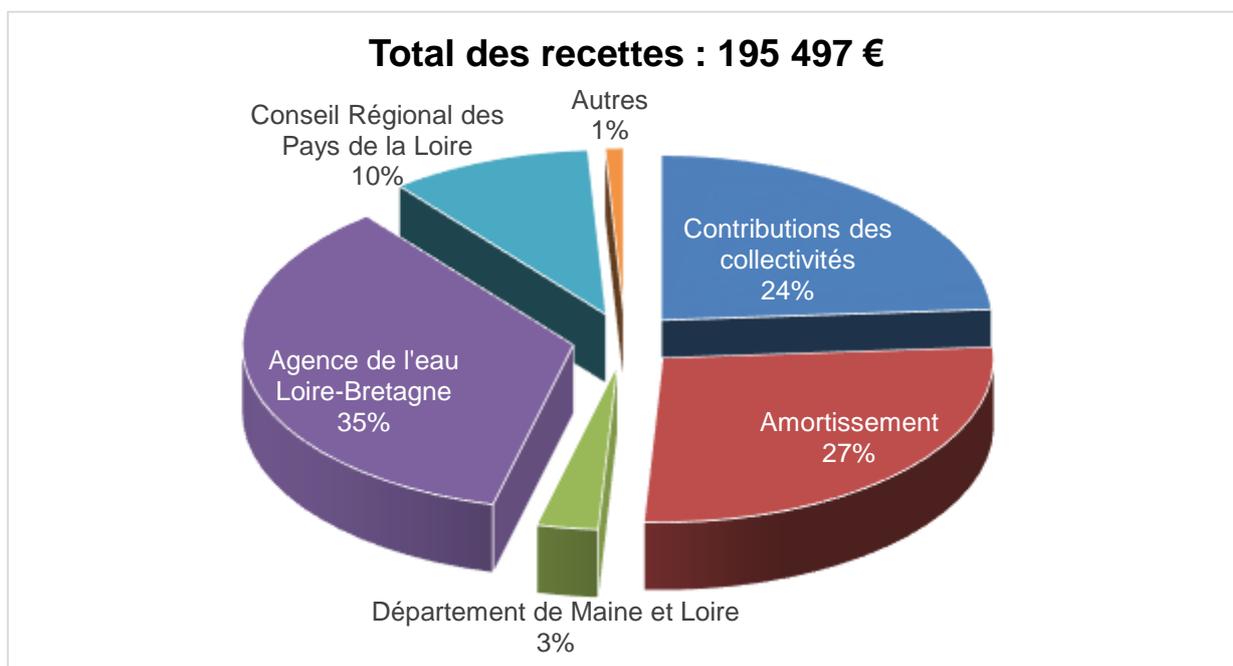
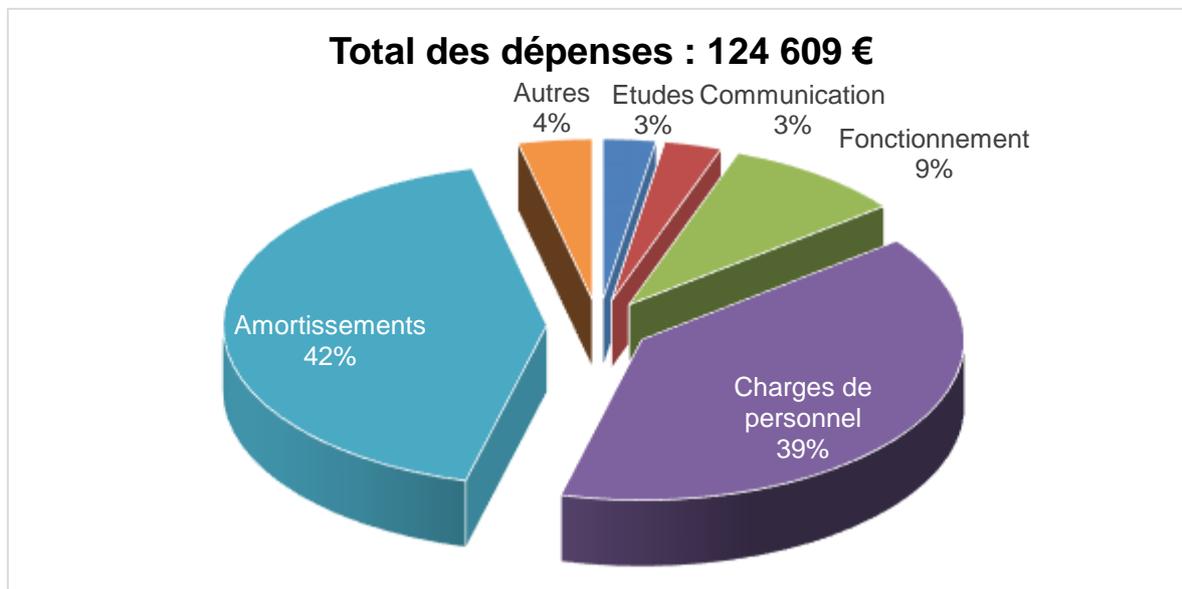
La répartition des financements est détaillée au point 6.3.

### 6.2. Bilan financier 2016 simplifié

Le bilan financier simplifié est présenté dans le tableau suivant :

Bilan SAGE 2016	Recettes €	Dépenses €	Solde €
<b>Fonctionnement</b>	<b>127 931,2</b>	<b>116 833,6</b>	<b>11 097,6</b>
<i>Dont communication et animation</i>	<i>13 801,9</i>	<i>3 815,0</i>	
<b>Investissement</b>	<b>67 565,5</b>	<b>7 775,5</b>	<b>59 790,0</b>
<i>Dont études</i>	<i>13 129,9</i>	<i>3 288,0</i>	
<b>Total</b>			<b>70 887,6</b>

### 6.3. *Détail des dépenses et recettes 2016*



## 7. Analyse, bilan et perspectives

### 7.1. *Avancée du SAGE*

L'année 2017 sera consacrée à 2 principales tâches :

- La consultation et l'approbation du SAGE :
  - o Organisation de l'enquête publique,
  - o Validation finale du projet de SAGE et transmission au Préfet pour approbation.
- Le démarrage de la mise en œuvre du SAGE, à travers notamment les outils contractuels :
  - o Elaboration du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) : appel à projet au premier semestre, puis finalisation et signature d'ici fin 2017,
  - o Poursuite de l'élaboration du contrat territorial (notamment du volet pollution diffuses), enquête publique pour le volet milieux aquatiques.

Planning prévisionnel :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2017 :
  - o Réception de l'avis de l'Autorité environnementale,
  - o Organisation de l'enquête publique sur le SAGE,
  - o Rédaction et lancement de l'appel à projet CRBV.
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2017
  - o examen et prise en compte des remarques en CLE, validation finale du projet de SAGE,
  - o Transmission du projet de SAGE au Préfet pour approbation.
- 2<sup>ème</sup> semestre 2017 :
  - o Finalisation du CRBV et signature.

### 7.2. *Les études du SAGE*

La mission d'appui à la rédaction du SAGE et d'accompagnement dans les consultations et l'enquête publique a démarré le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Le groupement Geo-Hyd/SCE a été retenu pour assister la CLE dans ce travail. La réunion de démarrage a eu lieu le 13 novembre 2014, et le projet de SAGE a été validé par la CLE le 10 novembre 2015. Suite à la consultation des collectivités et des assemblées, le projet de SAGE modifié a été validé par la CLE le 6 octobre 2016, puis transmis à l'Autorité environnementale. Le planning prévisionnel en 2017 de cette mission est le suivant :

- Consultation de l'Autorité Environnementale : octobre 2016-janvier 2017 ;
- Lancement de l'enquête publique : mars 2017,
- Présentation et validation en CLE : juin 2017,
- Transmission du dossier au Préfet : juillet 2017.

La validation finale du projet de SAGE par la CLE devrait se faire en 2017, et marquera la fin de la mission en cours.

### **7.3. Autres projets menés/suivis**

#### **7.3.1. Etudes sur la gestion quantitative**

L'étude, menée avec le bureau d'études SAFEGE, a pris fin le 7 juillet 2016. L'année 2017 devrait voir le début de la mise en œuvre du programme d'actions élaboré à l'occasion, et notamment la mise en place d'une gestion coordonnée des prélèvements.

#### **7.3.2. Etude préalable au Contrat Territorial sur les bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis**

##### **7.3.2.1. Volet « milieux aquatiques »**

Le volet « milieux aquatiques » de cette étude, lancée fin 2013, doit aboutir à la tenue d'une enquête publique début 2017. Le SMiB Èvre - Thau - St Denis est accompagné du bureau d'études ASCONIT dans cette tâche. Elle a pour objet à la définition du futur programme d'actions de restauration de la morphologie des cours d'eau.

La CLE participe activement au pilotage et au suivi de cette étude, aux réunions de travail et aux comités de pilotage. La signature est prévue pour juin 2017.

##### **7.3.2.2. Volet « pollutions diffuses »**

Le volet « pollutions diffuses » fait l'objet d'une étude préalable lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Le bureau d'études SCE accompagne le SMiB dans cette tâche. La cellule d'animation du SAGE, après avoir participé à l'émergence de cette problématique au SMiB, participe activement au comité de pilotage ainsi qu'au suivi de cette étude.

Il s'agira :

- D'affiner le diagnostic agricole du territoire, et de déterminer les enjeux et objectifs en termes de réduction des pollutions diffuses,
- D'élaborer un programme d'actions agricoles et non agricoles visant à résorber les sources de pollutions,
- De mettre sur pied une gouvernance adaptée à la mise en œuvre de ce programme.

Elle doit aboutir à l'élaboration d'un programme d'action d'ici à la fin 2017.

#### **7.3.3. Etude sur le rétablissement de la continuité écologique sur les 5 ouvrages situés à l'aval de l'Èvre**

Cette étude a été lancée par le SMiB en juin 2015, la durée prévisionnelle est de 18 mois. L'objectif est de déterminer quels sont les aménagements envisagés pour rétablir la continuité écologique au droit de ces ouvrages.

Cette étude revêt une importance stratégique pour l'émergence d'une dynamique de reconquête de la continuité écologique sur le territoire ; la cellule d'animation du SAGE s'implique donc activement dans son suivi.

#### **7.3.4. Etude de rétablissement de la continuité écologique sur 2 plans d'eau situés sur des affluents de l'Èvre**

Cette étude a été lancée par le SMiB en juin 2015. Il s'agira ici de déterminer par quels moyens pourra être rétablie la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau situés sur les affluents de l'Èvre.

### **7.3.5. Mise en place de la compétence GEMAPI**

Avec l'adoption de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite « MAPTAM », se profile la mise en place de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ». Dans ce cadre, de nombreuses réunions et rencontres sont à prévoir pour structurer l'exercice de cette compétence sur le territoire du SAGE.

En 2015 et 2016 des rencontres ont été tenues avec Mauges Communauté, la Communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté de communes Loire-Layon.

D'autres réunions de travail sont à prévoir en 2017. En effet, le schéma de mise en œuvre de cette compétence devra se préciser au 1<sup>er</sup> semestre 2017, afin de laisser le temps de s'organiser pour sa mise en place dans le 2<sup>nd</sup> semestre.

### **7.3.6. Diagnostics environnementaux**

Suite à l'élaboration d'une méthodologie et d'un cahier des charges type pour les diagnostics environnementaux (inventaires des haies, zones humides et cours d'eau), plusieurs communautés de communes se sont positionnées pour réaliser ce travail. Montrevault sur Èvre, Mauges sur Loire et Beaupréau en Mauges l'ont achevé respectivement en 2013, 2014 et 2016, et Chemillé en Anjou les finalisera en 2017.

Bégrolles en Mauges devra lancer les siens dans le courant 2017. L'ensemble du territoire du SAGE sera donc couvert à court terme par des inventaires complets.

## **7.4. La communication**

### **7.4.1. Lettre « au fil de l'eau »**

Une page de ce document (a minima) sera consacrée au SAGE. Elle abordera les consultations du SAGE, les démarches de rétablissement de la continuité, le travail sur les aspects quantitatifs ainsi que d'autres sujets d'actualité.

### **7.4.2. Communications diverses**

D'autres actions sont envisagées pour 2017 :

- Actions d'accompagnement de l'enquête publique sur le projet de SAGE, notamment auprès du public,
- Une plaquette de sensibilisation et d'information des propriétaires de plans d'eau vis-à-vis de la réglementation et de la gestion des plans d'eau,
- D'autres supports de communication sont envisagés :
  - o la réalisation d'un/plusieurs films sur le SMiB, le SAGE et les actions menées,
  - o un poster sur la biodiversité aquatique à distribuer aux classes bénéficiant des animations scolaires,
  - o etc.,
- Un stage sur l'évaluation des actions de communication menées par le SMiB et le SAGE.

## **8. Annexes**

## Annexe 1 : tableau détaillé des objectifs environnementaux

État, pressions et objectifs environnementaux des masses d'eau superficielles du SAGE

Masses d'eau		Objectifs				Pressions 2013 à l'origine du risque 2021								État écologique 2013 (données 2011-2013)				
code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie	État Ecologique validé	Niveau de confiance validé	État Biologique	État physico-chimie générale	État Polluants spécifiques
FRGR0533	L'Èvre Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A Beaupreau	Bon État	2027	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Risque	Respect	Risque	Respect	Risque	3	3	3	5	2
FRGR0534	L'Èvre Depuis Beaupreau Jusqu'A La Confluence Avec La Loire	Bon État	2027	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Risque	Respect	Risque	Risque	Risque	4	3	4	4	2
FRGR0535	Le Beuvron Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec L'Èvre	Bon État	2027	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Risque	Risque	Respect	Respect	Risque	3	3	3	3	2
FRGR2120	L'Avresne Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec L'Èvre	Bon État	2027	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Risque	Respect	Respect	Respect	Risque	4	3	4	5	
FRGR2148	L'Abriard Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec L'Èvre	Bon État	2021	Bon État	2021	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	2	2	3	3	
FRGR2176	Le Pont Laurent Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec L'Èvre	Bon État	2021	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	3	3	3	3	2
FRGR2179	La Trezenne Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec L'Èvre	Bon État	2021	Bon État	2021	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	3	3	3	3	
FRGR2193	Le Moulin Moreau Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec L'Èvre	Bon État	2027	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	3	2	3	3	2
FRGR2203	Les Moulins Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec La Loire	Bon État	2021	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Risque	Respect	Respect	Respect	Risque	3	2	3	2	2
FRGR2216	La Thau Et Ses Affluents Depuis La Source Jusqu'A La Confluence Avec La Loire	Bon État	2027	Bon État	2021	Risque	Risque	Respect	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	5	1		3	

## État, pressions et objectifs environnementaux des masses d'eau souterraines du SAGE

Masses d'eau		Objectifs			Pressions 2013 à l'origine du risque 2021					État écologique 2013 (données 2011-2013)					
Code masse d'eau	Code masse d'eau	Objectifs chimique	Paramètre(s) faisant l'objet d'un report objectif chimique	Objectif quantitatif	Risque Nitrates	Risque pesticides	Risque chimique	Risque quantitatif	Risque global	État chimique de la masse d'eau	paramètre Nitrate	paramètre Pesticides	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique	État quantitatif de la masse d'eau	Tendance significative et durable à la hausse
FRGG023	Romme et Èvre	2015	Hydrologie	2021	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	3	2	3	Pesticides	2	non
FRGG114	Alluvions Loire Armoricaïne	2015		2015	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	2	2	2		2	non

Légende état	
1	Très bon
2	Bon
3	Moyen
4	Médiocre
5	Mauvais

Légende indice de confiance	
3	Fort
2	Moyen
1	Faible

## Annexe 2 : dossiers réglementaires transmis à la CLE en 2015

Date	Type	Régime	Commune	Maître d'ouvrage	Rubriques concernées	Descriptif	Avis
18/04/2016	Unité de méthanisation d'effluents animaux	ICPE (autorisation)	La Séguinière	SAS Bio-Methane-Seg	3532 : valorisation et/ou élimination de déchets non dangereux non inertes supérieur à 75 t/jour (autorisation) 2781.1.a : Installation de méthanisation de déchets non dangereux (autorisation) 2910-C : combustion (autorisation)	Collecte d'effluents : - auprès de 27 exploitations - 10 km de rayon - 51667 t/an de déchets animaux - 1518 t/an de déchets végétaux - 1000 t/an d'effluents liquides (du site) Sortie de méthaniseur : - 42600 tonnes en phase liquide (5% TMS, 181,8 t d'azote, 53,3 t de P2O5) - 8700 tonnes en phase solide (77,8 t d'azote, 80 t de P2O5), dont 5683 t valorisées et 3017 t exportées Plan d'épandage : - dose de 122 kg/ha d'azote, et 55,4 kg/ha de P2O5 - 25 exploitations, 2274 ha, 5 km de rayon moyen Destruction de zone humide sur site : 2100 m <sup>2</sup> - Cultivée : sans fonctionnalité écologique particulière - Implantation optimisée de manière à éviter l'impact au maximum (évitement de la mare et des haies en place) Compensation : - création de 2 mares en réseau, alimentées par le fossé et les eaux pluviales du site - Implantation d'une haie à proximité du fossé et des mares - Pas de zone humide détruite sur les sites externes	Positif sans remarque

15/05/2016	Création d'une carrière à ciel ouvert	ICPE (autorisation)	Sèvremoine (St André de la Marche)	Bouyer-Leroux terre cuite	<p>2510.1 : exploitation de carrière sur 307823 km<sup>2</sup>, 200000 t/an (autorisation)</p> <p>2517.1 : station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes sur 30100 m<sup>2</sup> (autorisation)</p>	<p>Carrière à ciel ouvert « en fouille » avec pompage d'exhaures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprise : 31 ha</li> <li>- Extraction prévue sur 30 ans, 125 000 tonnes/an en moyenne (max : 200 000 t/an)</li> <li>- Extraction à la pelle mécanique</li> <li>- 24.7 ha de terre agricoles concernées</li> </ul> <p><b>Mesures correctrices</b></p> <p>Gestion des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation hydrographique par les fossés (existants ou à créer) autour de la zone d'excavation</li> <li>- Non rejet direct d'eaux chargées en argile à l'extérieur du site</li> <li>- Plan d'eau de décantation des eaux, alimentant le réseau hydrographique par surverse</li> <li>- Alimentation hydraulique de la zone humide au SE de la zone par un « fossé de débordement » alimenté par les eaux décantées</li> </ul> <p>Effets « quantitatifs » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pompage d'exhaure réalisés en majorité en zone « non saturée » : peu/pas de rabattement de nappe</li> <li>- Création d'un phénomène d'évaporation (plan d'eau à ciel ouvert)</li> <li>- Amélioration de l'infiltration des eaux (retrait d'une couche peu perméable)</li> </ul> <p><b>Impact sur les zones humides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 51 790 m<sup>2</sup> de zones humides détectées, dont 15 390 m<sup>2</sup> détruites</li> <li>- Compensation sur 1.94 ha (1.8 km du projet) : curage doux des mares et points d'eau, défrichage des points d'eau (tous les 3-5 ans), créations de 3 mares (100-300 m<sup>2</sup>), gestion appropriée d'une prairie humide existante.</li> </ul> <p><b>Bocage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantations en cours d'exploitation</li> <li>- Restitution d'un linéaire de haie à minima identique au linéaire initial : 1650 m détruits, 2160 m conservés/confortés, 2100 m replantés</li> </ul> <p><b>Projet de réhabilitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise en état progressive par remblai partiel au moyen de matériaux inertes extérieurs (ISDI)</li> <li>- Pour les ¾ de la surface : réhabilitation en terre agricole</li> <li>- Création d'un plan d'eau de 6.5 ha (réserve à usage agricole)</li> <li>- Plantations de haies bocagères (essences locales)</li> </ul>	<p>Positif assorti des remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La vigilance quant au bon fonctionnement de l'ouvrage de décantation des eaux d'exhaure avant rejet au réseau hydrographique, et l'évaluation de l'impact des rejets d'exhaure sur la qualité des eaux superficielles (manquante dans le rapport),</li> <li>- La stricte limitation des atteintes au ruisseau et aux zones humides sur le nord-est de la zone, et notamment d'épargner au maximum le ruisseau par un dispositif de franchissement le moins pénalisant possible (épargnant au maximum le lit du ruisseau), et d'intégrer sa remise en état à l'issue de l'exploitation,</li> <li>- Le strict respect des mesures prévues de remise en état à l'issue de l'exploitation (plan d'eau en pente douce, zone de tranquillité, etc.),</li> <li>- La bonne exécution, l'entretien ultérieur et le suivi de la remise en état compensatoire des zones humides sur le secteur de la Brunière à la Séguinière.</li> </ul>
------------	---------------------------------------	---------------------	------------------------------------	---------------------------	---	--	--

25/05/2016	Forage	D	Le May sur Èvre	GAEC Grand Plessis	1.1.1.0 : création de forage 1.1.2.0 : prélèvement permanent ou temporaire issu d'un forage (inf. à 200 000 m3/an)	Objet : abreuvement du bétail et nettoyage des bâtiments, en remplacement d'un puit existant Localisation : bassin de l'Épinette (Beuvron), à 300m du cours d'eau Profondeur : 80 m Capacité : 5 m3/h pendant 3h/j, 5475 m3/an Incidence Rabattement du forage le plus proche (1318 m) : entre 6 et 17 cm (4 mois sans infiltration) Rayon d'influence calculé : 125m maximum Aucun cours d'eau/zone humide dans la zone	Non concerné
06/06/2016	Création d'une zone industrielle	A	Mazières en Mauges	Communauté d'Agglomération du Choletais	2.1.5.0-2 : rejets d'eaux pluviales provenant d'un bassin de surface entre 1 et 20 ha 3.3.1.0 : Destruction de zones humides (>1 ha)	1.9 ha de zones humides détruits (3.27 ha évités) : - 1.6 ha sur critères floristiques, 0.32 sur critères de sol - Compensation prévue : restauration du ruisseau de l'Etang des Noues (400m), et de zones humides attenantes (2 ha) Eaux usées envers la STEP de Cholet Eaux pluviales gérées par bassin de rétention de 5710 m3 (sols inaptes à l'infiltration) - 22.4 ha collectés (dont ZI existante), - Débits de fuite mensuel/10 ans : 6.7 l/s – 67 l/s Compensation : - Création d'un cours d'eau à côté du tracé actuel, qui sera bouché - Dépose des drains - Création d'un lit mineur plus restreint et décaissement partiel en rive gauche pour favoriser les débordements	Positif sans remarque
23/06/2016	Unité de compostage	ICPE (autorisation)	Beaupréau en Mauges (Beaupréau)	Union des coopératives FERTIL EVEIL	2171 : Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture renfermant des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole (déclaration) 2780-1a : Compostage de matière végétale ou déchets végétaux, d'effluents d'élevage, de matières stercoraires (autorisation) 2780-3 : Compostage d'autres déchets (autorisation) 3532 : Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : traitement biologique (autorisation)	Unité de traitement de déchets fermentescibles par compostage. L'unité de compostage comportera 1 bâtiment de pré-stockage et 2 bâtiments de fermentation / maturation / stockage. Installations : locaux, bâtiments et équipement (x m²), 2 bassins (recyclage des eaux, et réserve incendie, 1000 m² chacun). Production prévisionnelle de l'installation : - Déchets entrant en compostage : 137 t/j - 50 000 t/an (dont fumiers, 40 000 t/an) - Produits solides compostés : 123 t/j - 45 000 t/an (25 000 t/an d'engrais organique NFU 42-001, 20 000 t/an de compost NFU 44-051)	Positif sans remarque

20/07/2016	Création d'un plan d'eau d'irrigation et d'un prélèvement	D	Chemillé en Anjou (la Chapelle Rouselin)	EARL de la Rose des Vents	3.2.3.0-2 : Plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha 3. 2. 4. 0-2 : Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha	Creusement d'un plan d'eau existant de 10 500 m <sup>2</sup> (passage de 15 000 à 40 000 m <sup>3</sup> ), rempli par un pompage (prise d'eau alimentée par surverse) de 33 500 m <sup>3</sup> /an alimentée par un affluent du Montatais au lieu-dit « Saulay » Objectif : assurer l'autonomie fourragère d'un élevage caprin, avec passage d'une ration sèche à une ration humide (irrigation 32 ha). Irriguer du maïs, de la luzerne et de la PT, augmenter la sole de maïs (de 9.5 à 12 ha) et de luzerne 4 à 12 ha) au détriment de la prairie temporaire (18.3 à 8 ha)	Non concerné
29/07/2016	Épandage de boues de station d'épuration	D	Chalonnnes sur Loire	Commune de Chalonnnes sur Loire	2.1.3.0-2 : épandage de boues issues de traitement des eaux usées	Épandage des boues issues du traitement des eaux usées: - Surface épandue : 405 ha - Production de boue : 747 m <sup>3</sup> /an - 168 t/an MS, 9.3 t d'azote, 10.5 t de phosphore)	Non concerné
12/09/2016	Lotissement	D	Beaupréau en Mauges (Andrezé)	Commune de Beaupréau en Mauges	2.1.5.0-2 : rejets d'eaux pluviales provenant d'un bassin de surface entre 1 et 20 ha	Création d'un lotissement : - Surface de 7.36 ha, - Coefficient d'imperméabilisation global de 0.40 - 3 bassins de rétention (cumulés) : 965 m <sup>3</sup> , débit de fuite 3 l/s (mensuel), 19.5 l/s (décennal) - Abattement de la pollution de 77% des MES (bassins végétalisés et fosse de décantation) pour une pluie décennale - Passage d'une canalisation d'eaux usées par fonçage sous le ruisseau	Non concerné
12/09/2016	Transfert des eaux usées	D	Beaupréau en Mauges (la Chapelle du Genêt)	Commune de Beaupréau en Mauges	2.1.2.0 : déversoir d'orage sur un système de collecte des eaux usées collectant un flux journalier entre 12 et 600 kg de DBO5	Création d'un déversoir amenant les eaux usées de la Chapelle du Genêt (920 équivalents-habitant) vers la station d'épuration de Beaupréau (remplacement de la STEP boue activée actuelle, 640 équivalents-habitant, surcharge hydraulique) : - Poste de refoulement pneumatique (28m <sup>3</sup> /h) - Bassin tampon (128 m <sup>3</sup> ) - Débit temps sec : 109 m <sup>3</sup> /j, - Débit temps de pluie : 366 m <sup>3</sup> /j, - Débit de pointe : 50 m <sup>3</sup> /h - Charge polluante : 55 kg/j DBO5, 64 kg/j MES, 2.6 kg/j Pt - Canalisation de 3170 ml de diamètre 100 mm, passant sous l'Èvre par forage dirigé	Non concerné
12/09/2016	Extension d'un parking	D	Cholet	Ageneau Logistic	2.1.5.0-2 : rejets d'eaux pluviales provenant d'un bassin de surface entre 1 et 20 ha	Création d'un parking de 2200 m <sup>2</sup> - Aménagement « provisoire » (à terme : création d'immeubles de stockage et logistique complémentaires) - Coefficient d'imperméabilisation global de 0.75 - Bassin de rétention « principal » : 2150 m <sup>3</sup> , débit de fuite 30 l/s (correspond au projet final) - Noue d'infiltration de 60 m <sup>3</sup> , débit de fuite 0.6 l/s vers le bassin principal (projet actuel)	Non concerné



## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ÈVRE - THAU - S<sup>t</sup> DENIS

Commission Locale de l'Eau du SAGE Évre - Thau - S<sup>t</sup> Denis

---

**Président** : M. Jean-Robert GACHET

Mairie  
3, Place André Brossier  
BP 90017  
49510 JALLAIS

**Animateur** : M. Raphaël CHAUSSIS

Courriel : [r.chaussis@evrethausaintdenis.fr](mailto:r.chaussis@evrethausaintdenis.fr)  
[www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)

Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - S<sup>t</sup> Denis

---

CS 10063  
49602 BEAUPRÉAU CEDEX  
Tél. 02 41 71 76 83 - Fax 02 41 71 76 88  
Courriel : [contact@evrethausaintdenis.fr](mailto:contact@evrethausaintdenis.fr)  
[www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)



Partenaires financiers

